



## **MESURE DE PUBLICITE PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-1-4 DU CODE GENERAL DE LA PROPRIETE DES PERSONNES PUBLIQUES**

### **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LA PLACE SAINT JIN-JIN**

La Mairie de Cannes a été sollicitée pour l'installation sur le domaine public, d'un food-truck proposant des spécialités vietnamiennes les mercredis et samedis soirs de 18h à 22h :

- Place Saint-Jin-Jin ;

En application des dispositions de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques « *A la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.* »

Par la présente publicité, la Mairie donne la possibilité à d'autres établissements, de se manifester pour obtenir une autorisation d'occupation du domaine public.

Pour cela, il convient de contacter le service de la Maîtrise de l'espace public, 3 rue des Fauvettes, 06400 CANNES. Tel : 04.97.06.45.98.

Les établissements souhaitant se manifester doivent adresser leur demande avant la date limite fixée au **15/01/2026**. Le cachet de la poste faisant foi.

Passé ce délai aucun dossier ne sera recevable, les emplacements ci-dessous seront alors attribués à l'établissement qui est à l'initiative de la demande.

#### **Présentation de l'activité envisagée.**

Installation d'un food-truck proposant des spécialités vietnamiennes, les mercredis et samedis soirs de 18h à 22h.

#### Durée des occupations:

A partir du 31 janvier 2026, pour une durée de 3 ans.

## **Impératifs liés à l'activité et à l'occupation.**

Les établissements autorisés à occuper ces portions du domaine public devront se conformer à la réglementation relative aux occupations du domaine public.

Conformément à la grille tarifaire du 18 décembre 2025 visée par le Représentant de l'Etat le 24 décembre 2025 :

- **frais de dossier de 15€ ;**
- **droit de stationnement d'un Food-truck : 96€/jour.**

## **Pièces à fournir lors de la demande**

Les établissements susceptibles d'être intéressés par le présent projet doivent adresser leur candidature à l'adresse mentionnée dans le préambule du présent document en y joignant les pièces suivantes :

- **un original de l'inscription au registre de Commerce (de moins de 3 mois au jour de la demande) ;**
- **un extrait de casier judiciaire ;**
- **une attestation originale d'assurance en responsabilité civile.**

## **Autorisations d'occupation du domaine public :**

Les autorisations d'occupation du domaine public sont précaires et révocables.

### **Site concerné :**

### **Place Saint Jin-Jin :**

